



INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES Année scolaire 2021/2022

- A l'interclasse - cantine (12h00/14h00)
- A l'accueil périscolaire (matin 7h30/8h30, soir 16h30/18h30)
- A l'étude surveillée (16h30/17h30 - élèves de l'école élémentaire)
- Au transport scolaire (le matin et/ou le soir)

ENFANT

Nom et prénom :

Adresse :

Ecole et classe : Date de naissance :

Attention : une demande de dérogation doit être obligatoirement adressée à la mairie pour tous les enfants de moins de 3 ans désirant utiliser les services périscolaires.

PARENTS

	Monsieur	Madame
Nom		
Prénom		
Adresse		
E-mail		
Téléphone		

Situation familiale : **Garde alternée** : oui non

N° allocataire CAF :

(Rempli par Mairie) Quotient familial : **Tarif** :

FRÉQUENTATION DES SERVICES ENVISAGÉE PAR LES PARENTS

Mettre une croix dans la case correspondante :

CANTINE	OUI	NON

ACCUEIL PERISCOLAIRE	OUI	NON
MATIN		
SOIR		

ETUDE SURVEILLÉE	OUI	NON

TRANSPORT SCOLAIRE	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
8h30 Régulièrement				
8h30 Occasionnellement				
16h30 Régulièrement				
16h30 Occasionnellement				

A quel arrêt (à préciser obligatoirement) ?

Nota : l'enfant doit descendre à l'arrêt désigné ci-dessus par les parents. Lorsque les parents souhaitent que l'enfant descende à un autre arrêt, ils doivent obligatoirement fournir une autorisation écrite préalable à l'accompagnatrice.

MODE DE PAIEMENT DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

- Prélèvement (joindre un RIB)
 - Paiement en ligne (carte bancaire)
 - Chèques
- A Saint-Pierre d'Irube/Hiriburu, le
Signature,